

Mouvement départemental 2018

Fiche descriptive de poste à profil

Nature du poste :
Conseiller pédagogique départemental « éducation musicale »

Référence :

Circulaire Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 parue au B.O n° 30 du 23 juillet 2015

Le poste est placé sous l'autorité de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré. Le conseiller pédagogique travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Art et Culture.

Qualifications requises : CAFIPEMF - option éducation musicale (recommandé).

Nature des missions confiées :

Pour le département :

- Assurer des missions de conseil et d'information et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles ;
- S'investir dans le groupe départemental Art et Culture ;
- Participer aux différentes commissions culturelles.
- Participer à l'organisation et au suivi des dispositifs départementaux (écoles qui chantent, choraliades...);
- Conduire des actions de formation ;
- Participer à la préparation des examens et concours ;

Pour les circonscriptions :

- Apporter son concours aux inspecteurs de l'éducation nationale sur les circonscriptions dont ils ont la charge ;
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels ;
- Étudier les dossiers d'agrèments pour les intervenants extérieurs ;

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels ;
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil ;
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels ;

Compétences souhaitées :

- Bonne culture musicale et artistique ;
- Capacité à former et accompagner les enseignants dans toutes les disciplines et dans les différents cycles de l'école primaire ;
- Loyauté institutionnelle, disponibilité, réactivité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie et d'une bonne organisation ;
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'éducation nationale ;
- Capacité à être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique ;
- Capacité rédactionnelle et de synthèse ;
- Maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de communication.

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront au préalable prendre contact auprès de l'Inspectrice de l'Education nationale chargée de la mission Art et Culture.

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher ; ils seront entendus par une commission.